

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	16
- votants	19
- absents	3

**OBJET**

Mise à disposition de service entre la Commune de Bourbonne les Bains et le CIAS Avenir de la Communauté de Communes des Savoir-Faire / Sud-Est Haute-Marne (cantine de Bourbonne les Bains)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 mars 2019

**Du 14 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 14 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER, Jean-Marie HUGUENIN à Olivier LADRANGE, Ludivine PERRIN DEROCHÉ à Lydia HUGUENOT

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHÉ

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine THIVET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de la Communauté du CIAS Avenir,

**VU** la saisine du Comité Technique,

Suite au transfert de la restauration scolaire au CIAS Avenir au 1er avril 2018, les agents communaux exerçant pour partie leur mission pour ce service sont mis à disposition de droit à la Communauté de Communes, conformément au l'article du L.5211-4-1-I du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, et après avis du Comité Technique, il est proposé la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 8 heures hebdomadaires par semaine d'école.

Madame Marie-France MERCIER, adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 2ème classe à la Communauté de Communes des Savoir Faire, CIAS Avenir à compter de 2019 pour effectuer les tâches de restauration scolaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier, notamment les conventions et leurs avenants.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2019

Le Maire



Signature